

M OUVEMENT



Le groupe de travail Mouvement s'est tenu le 20 janvier 2012

Plusieurs points ont été modifiés cette année encore dans la circulaire du mouvement pour une meilleure harmonisation du fonctionnement des mutations intra départementales au niveau académique selon les services de l'Inspection académique.

Certaines de ces modifications nous semblent intéressantes, comme la disparition de l'obligation de demander toutes les zones pour les personnels non titulaires d'un poste, d'autres risquent de poser problèmes et seront peut-être réétudiées pour les années à venir. (Voir page suivante)



LE SE UNSA vous aide et vous conseille.

Que font les représentants syndicaux SE UNSA pour préparer votre mouvement départemental ?

- Nous étudions les documents de l'administration et vérifions les barèmes des collègues qui nous envoient leur fiche de suivi (Syndiqués ou non). Nous interpellons l'administration en cas d'erreur et faisons rectifier le barème.
- Nous répondons aux questions des collègues qui appellent la section ou les représentants du SE UNSA.
- Nous aidons à décrypter les détails complexes de la circulaire départementale qui est censée être connue de tous.
(A lire sur notre site départemental www.sections.se.unsa.org/71/)
- Nous envoyons les résultats du mouvement à tous nos collègues syndiqués et à ceux qui nous ont laissé leurs coordonnées par courrier ou par SMS.

Pour les collègues syndiqués:

- Nous faisons des études individualisées pour déterminer votre liste de vœux , l'ordre des vœux le plus judicieux en fonction de votre barème .
- Nous faisons des comparaisons avec les barèmes des années précédentes pour évaluer vos chances d'obtenir tel ou tel poste précis.
- Nous indiquons les barèmes moyens pour obtenir les différentes zones du département
- Nous indiquons le nombre de vœux concernant certains types de postes.

Les dates importantes du mouvement

1er février: Publication de la circulaire mouvement

Jedi 22 Mars : CAPD cas particuliers (*postes à profils, postes adaptés, départ formation CAPA-SH..*)

Mardi 27 Mars : Ouverture du serveur et publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants.

Mercredi 11 avril: Date limite des saisies des vœux.

Lundi 21 Mai: CAPD mouvement

Mi-Juin: Publication des postes restés vacants par Zone.

Jedi 28 Juin : Groupe de travail phase d'ajustement

Nos permanences

Mouvement

- **Mercredi 28 Mars**
de 9h00 à 12h00

À l'IUFM de Mâcon (ouvert à tous)
9 Rue de Flacé - Mâcon

- **Mercredi 4 Avril**
De 9 h00 à 12h00

A la section départementale
Maison des syndicats ; 2 rue du parc
Chalon sur Saône